

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE PROCÉDURES PRÉFECTORALES ACTIVÉES

Communiqué envoyé le mardi 23 juin 2026

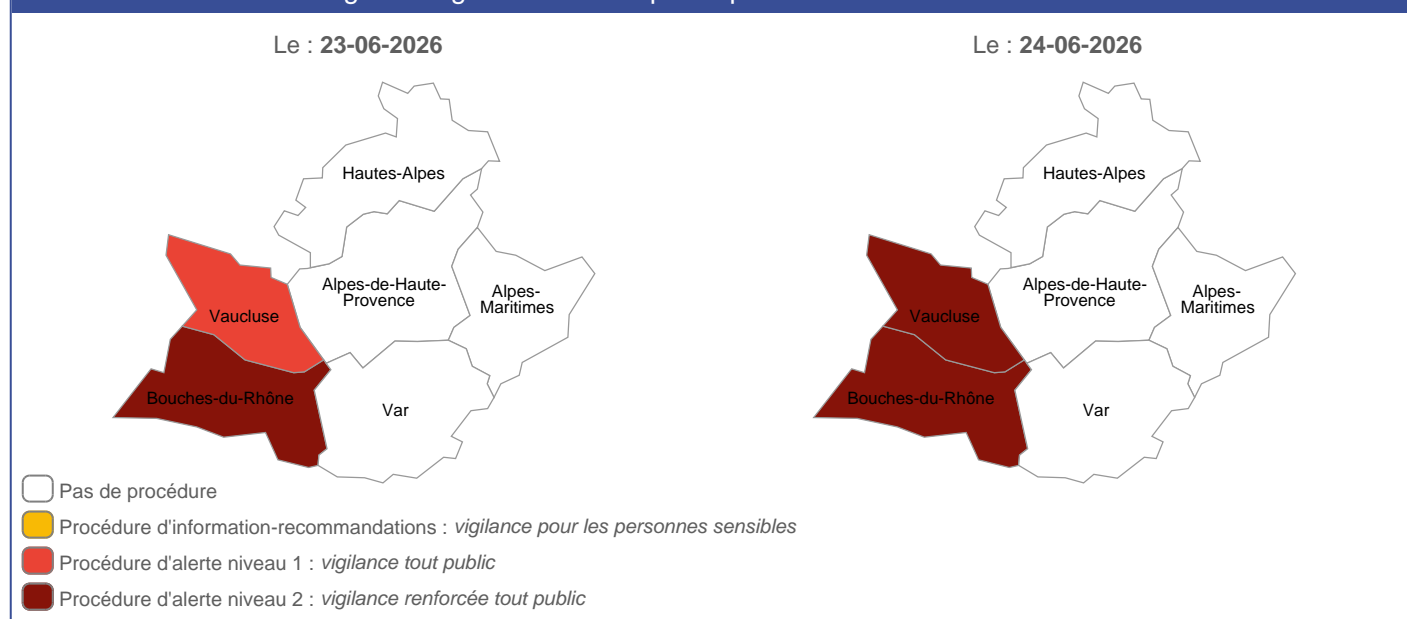
Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Le risque de pic de pollution à l'ozone se maintient sur l'ouest de la région avec une météo favorable à la photochimie et un niveau de fond élevé sur l'ensemble du territoire. Il est ainsi attendu un dépassement du seuil d'information recommandation de 180 microgrammes/m³ en ozone mardi 23 juin et mercredi 24 juin.

Les orages devraient se propager sur une large partie de la région à partir de mercredi, avec un renforcement du vent d'est, permettant une baisse des concentrations d'ozone.

L'épisode est de type : Estival

Procédures activées et degré de vigilance associé par département



23-06-2026				24-06-2026				
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				Départements	Polluants et seuils dépassés en µg/m ³			
O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂
				Alpes-de-Haute-Provence (04)				
				Hautes-Alpes (05)				
				Alpes-Maritimes (06)				
180 *				Bouches-du-Rhône (13)	180 *			
				Var (83)				
180 *				Vaucluse (84)	180 *			

Ozone (O₃), particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂)

* Persistance du dépassement du seuil

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION À L'OZONE

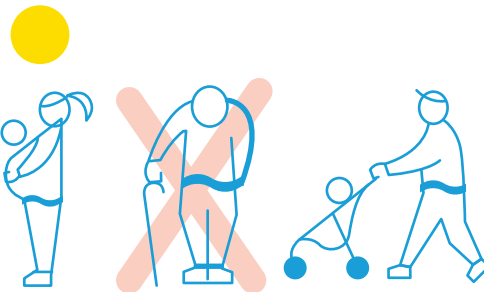
NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

Populations vulnérables* et sensibles**

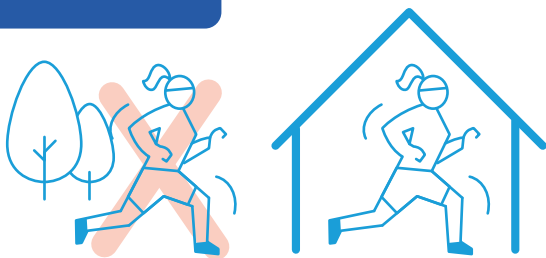


Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.

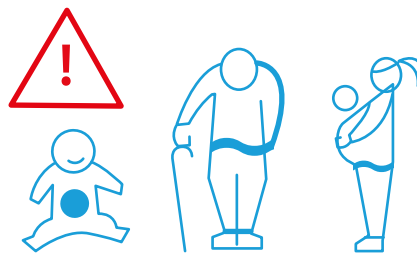


Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin. Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

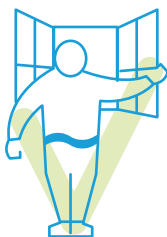
Pour tous



Les activités physiques intenses en intérieur peuvent être maintenues, celles en plein air doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

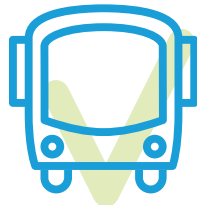
Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux
d'entretien ou nettoyage
nécessitant l'utilisation des
produits nocifs (colles,
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles
de fertilisants et les travaux du sol

des gestes
à adopter
toute
l'année !